

FÉVRIER 2024

LETTRE D'INFORMATION N°1

# Projet éolien du Banot

## Communes de Beveuge et Senargent

Madame, Monsieur,

Nous vous informons qu'un **projet éolien est en cours d'étude sur les communes de Beveuge et Senargent**. Depuis 2021, notre société Locogen effectue des études de prospection afin d'identifier le site le plus propice à la réalisation d'un projet en énergies renouvelables sur votre territoire. À son échelle, ce projet participera aux nécessaires transitions énergétiques et écologiques, actuellement impulsées à différents niveaux.

Au vu du potentiel éolien de ces communes, **nous avons entamé une démarche de sécurisation foncière en 2023 et programmé une série d'études** (paysagères, acoustiques, environnementales) sur le site du projet.

Les premiers éléments d'information ont déjà été communiqués à vos mairies respectives. **C'est à présent auprès de vous que nous voulons élargir et poursuivre cette démarche, dans le but de vous informer à chaque étape du projet.** Cette lettre d'information en est la première étape. Nous vous invitons donc à rester attentifs aux prochaines actions qui seront menées sur vos communes.

En espérant que cette lettre saura vous rendre compte de notre volonté de penser ce projet à l'échelle locale, en concertation avec les habitants et les élus. Nous vous souhaitons une agréable lecture !



**Benjamin ESTIENNE**  
Chef de projet éolien chez Locogen

### QUI SOMMES-NOUS ?

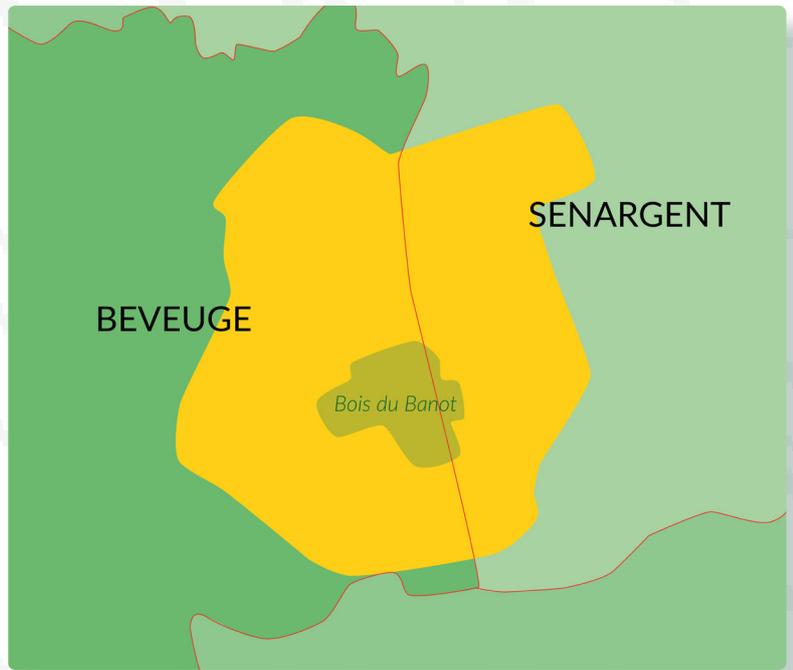
Fondé en 2009 à Édimbourg, Locogen est un acteur engagé dans la transition énergétique. Afin de renforcer son développement, le groupe crée sa filiale française en 2016. Fort de l'expérience acquise en Écosse, Locogen a su s'adapter rapidement aux spécificités du territoire français. Notre premier parc éolien français a été autorisé en 2018. En 2020, une nouvelle agence ouvre à Belfort, dans le Grand Est, afin de pouvoir être au plus près des projets que l'on développe.



## UN SITE FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

La zone d'implantation potentielle du projet du Banot est située à cheval sur les communes de Beveuge et Senargent. Ce projet s'intègre dans un paysage vallonné, à mi-chemin entre les deux villages. Elle entoure le bois communal du Banot et s'étend sur des terrains agricoles, aux lieux-dits « Vendereuche », « les Planches Grises », « Sur Jonc », « les Planchottes » et « les Rompeux ».

Cette zone a été définie en fonction de critères propres à l'installation d'éoliennes et en respectant la réglementation : éloignement de 500 mètres des habitations, contraintes militaires et environnementales, servitudes d'utilité publique, etc.



### LE BANOT EN QUELQUES CHIFFRES ...



JUSQU'À  
4 MACHINES



5 000 FOYERS  
APPROVISIONNÉS



180M DE  
HAUTEUR MAX

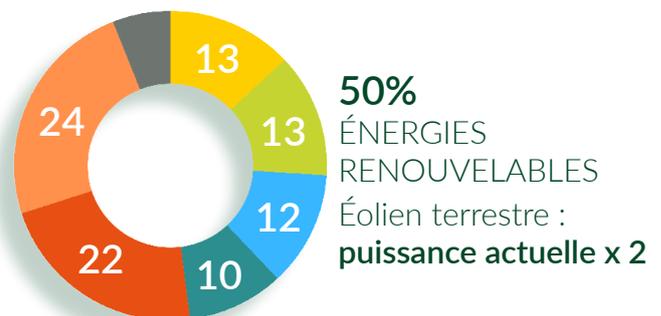
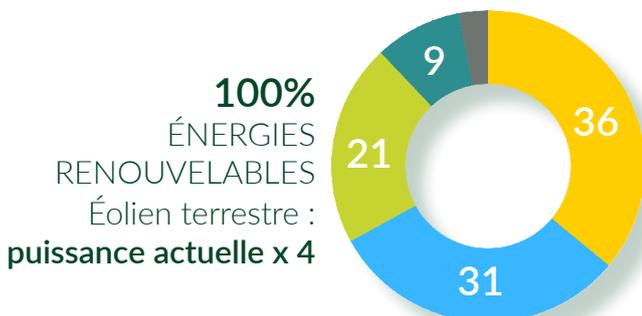


700M DE  
DISTANCE MIN

### LE SAVIEZ-VOUS ?

À travers la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), la France s'est fixée un objectif ambitieux, celui d'atteindre **32% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie à l'horizon 2023**. Concrètement, cela signifie que **la puissance actuelle installée doit être multipliée par deux**.

RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) ont également étudié cette question en exposant plusieurs scénarios de mix énergétique pour les prochaines décennies. Que cela repose soit sur une production d'énergies 100% renouvelables, soit sur une production avec une part d'énergie nucléaire, tous sont clairs : **la transition énergétique ne peut pas avoir lieu sans le développement de l'éolien**.



■ SOLAIRE ■ ÉOLIEN EN MER ■ ÉOLIEN TERRESTRE ■ HYDRAULIQUE ■ NUCLÉAIRE EXISTANT ■ NOUVEAU NUCLÉAIRE ■ AUTRES

## L'INSTALLATION DU MÂT DE MESURE

Début 2024, un mât de mesure va être installé par la société DEKRA. Ce dernier mesurera 117,5 mètres de hauteur et sera mis en service pour une durée de 12 mois minimum.

Le mât de mesure est une méthode traditionnelle utilisée pour **mesurer la vitesse et la direction des vents, encore appelés « gisement », mais aussi l'activité des chauves-souris sur le site.** C'est une étape importante dans le processus de développement d'un parc éolien.

Les informations obtenues nous permettront de sélectionner le modèle d'éolienne le plus adapté au site, d'optimiser l'emplacement des machines et de calculer le productible attendu au cours des vingt à trente ans d'exploitation.

## LE LANCEMENT DES ÉTUDES

Au fur et à mesure qu'un projet éolien se développe, la **Zone d'Implantation Potentielle doit être étudiée à l'aune de plusieurs enjeux : paysagers, environnementaux, acoustiques ; et ce, par des cabinets d'études indépendants.**

C'est donc le cas du site du Banot où des études ont été prévues et seront lancées cette année :



Début 2024 jusqu'à fin 2025, pour les études environnementales.



Début 2024 jusqu'à début 2025, pour les études chiroptères.



Mi-2024 jusqu'à mi-2025, pour les études paysagères.



Début 2025 jusqu'au milieu d'année, pour les études acoustiques.

Une fois les études terminées, **les résultats seront analysés et pris en compte dans la définition du choix d'implantation finale des machines.**

## OÙ EN EST LE PROJET ?

Un **projet éolien se développe sur une longue durée** : en moyenne entre 5 et 8 ans. Cette période est marquée par des étapes importantes : sécurisation du foncier, déroulement des études, choix de l'implantation finale, dépôt en préfecture, etc.

✓ RENCONTRE AVEC LES MAIRIES .....

2021

..... IDENTIFICATION DU SITE ✓

2022

2023

..... SÉCURISATION DU FONCIER ✓

2024

INSTALLATION DU  
✓ MÂT DE MESURE .....

2025

..... DÉROULEMENT DES ÉTUDES  
..... DOSSIER DE DEMANDE  
D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE

DÉPÔT DU DOSSIER EN  
PRÉFECTURE ET INSTRUCTION .....

2026

ENQUÊTE PUBLIQUE ...

2027

... CONSTRUCTION  
ET MISE EN SERVICE

## UNE QUESTION, UNE OBSERVATION ?

Locogen reste à votre disposition pour vous répondre :

[accueil@locogen.com](mailto:accueil@locogen.com)

Retrouvez toutes les informations et actualités du projet sur notre site web :

<https://www.locogen.fr/parc-eolien-du-banot/>